

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

Arrêté du **19 DEC. 2018**

portant nomination des membres du jury pour les concours externe et interne de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2019

La ministre du travail,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2000 modifié relatif à l'organisation et au programme des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 8,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour les concours externe et interne de recrutement des inspecteurs du travail organisés au titre de l'année 2019, le jury est commun. Sont nommés en qualité de membres du jury :

Monsieur François BRUN

Inspecteur général des affaires sociales honoraire, président du jury ;

Au titre des agents du corps de l'inspection du travail, dont au moins un avec le grade de directeur du travail :

Madame Béatrice JACOB

Directrice du travail à l'unité départementale de Dordogne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine ;

Madame Céline HOOGE

Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France, unité départementale de Seine-ét-Marne ;

Monsieur Michaël PRIEUX

Inspecteur du travail à l'unité départementale de Seine-Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie ;

Au titre des agents de catégorie A en fonctions dans les services centraux ou déconcentrés des ministères chargés du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle :

Monsieur Patrick BOMPIEYRE Ingénieur de prévention à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie ;

Madame Salia RABHI Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Au titre des personnalités qualifiées :

Madame Marie-Françoise
PARNAUDEAU-MASSON Contrôleuse générale honoraire ;

Monsieur Arnaud CASADO Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par Mme Béatrice JACOB.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 DEC. 2018

Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN